

SYNDICAT MIXTE GIRONDE NUMERIQUE

Créé par arrêté préfectoral du 1^{er} août 2007



COMITE SYNDICAL

REUNION DU 14 février 2008

Date de la convocation : 23 janvier 2008

Sous la présidence de Madame Anne-Marie KEISER

**DELIBERATION N° 2008-02-14 H
DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2008**

DELIBERATION N° 2008-02-14 H
DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2008

I - Exposé des motifs

La mise en place du Syndicat Mixte

Les projets opérationnels du syndicat débutent pleinement en 2008, les charges de fonctionnement et d'investissement sont prévues pour couvrir les premiers besoins notamment les assurances à souscrire, les premiers dossiers (identité du syndicat mixte, données géographiques, frais de procédure, etc.) ainsi que le lancement de l'appel d'offres concernant les infrastructures numériques.

Un plan sera établi afin de créer l'identité du syndicat mixte et de définir les axes de communications à mettre en place vis-à-vis des différentes cibles (usagers, opérateurs, collectivités et entreprises).

Le Haut Débit

Afin de mettre en place le syndicat et l'appel d'offres concernant le haut débit, il est nécessaire de recruter cinq personnes : un directeur, un ingénieur, un attaché, un comptable de niveau B et une secrétaire.

Le financement est estimé à 197 200 euros sachant que ce personnel sera recruté au plus tôt durant le second trimestre de l'année 2008. Les premiers mois ne sont donc pas comptabilisés.

Concernant les dépenses à caractère général, afin d'être rapidement opérationnel, il est prévu de négocier une convention entre le Conseil Général de la Gironde et le syndicat mixte afin de doter le personnel de moyens logistiques tels que des locaux, de moyens informatiques, des salles de réunions, etc. Cette convention définira la contribution du syndicat mixte.

Le montant total des charges à caractère général est estimé à 164 120 euros.

Concernant les investissements, les immobilisations incorporelles sont estimées à 122.900 euros (licences informatiques et données géographiques, marchés d'études, etc), les immobilisations corporelles à 70.500 euros et les dépenses imprévues à 15 600 euros. Le montant total d'investissement est de 209.000 euros.

II - Perspectives financières

Fonctionnement

Un appel à contributions sera donc fait tant pour les besoins d'investissement que pour les charges de fonctionnement du syndicat mixte qui sont des dépenses obligatoires.

Les recettes prévisionnelles attendues des 46 communautés de communes sont de 220.527 euros et de 229.529 euros de la part du Conseil général. Le résultat de l'année 2007 permettra l'investissement matériel et est estimé à 184.173 euros.

En fonctionnement, la somme totale des recettes prévue par les contributions et les reliquats est de 634.229 euros.

Investissement

Les dépenses d'investissements sont couvertes par un virement d'ordre de la section d'exploitation vers la section d'investissement d'un montant de 209.000 euros.

Je vous propose de mettre au débat la présente note d'orientation budgétaire.

Résultats du vote :

Votants.....39

Voix exprimées :

Pour.....69,625 voix

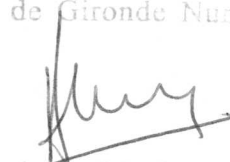
Contre..... 0

Abstentions...0

Fait et délibéré au siège du Syndicat Mixte Gironde Numérique le 14 février 2008.

Pour expédition conforme

La Présidente
de Gironde Numérique



Anne-Marie KEISER